



**PRÉFET
COORDONNATEUR
DU BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Compte-rendu de réunion

Objet de la réunion :

Commission technique du COGEPOMI

21/05/26

Rappel de l'ordre du jour :

I Révision du PLAGEPOMI

- Présentation du projet de PLAGEPOMI pour le cycle 2028-2033

II Points divers

Introduction de la séance
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes — Pierre-Jean Martinez, chef adjoint de la délégation de bassin Rhône-Méditerranée, ouvre la séance et accueille les participants (cf. liste des participants en annexe). Il informe également la commission de la présence de Mme Céline Morel, du bureau d'études Citadia, chargé de l'évaluation environnementale du PLAGEPOMI.
I Révision du PLAGEPOMI Présentation des principales évolutions pour le cycle 28-33 DREAL ARA, délégation de bassin et le Secrétariat technique du COGEPOMI <i>cf support de présentation</i>
Cadre élaboration, structure du document et volet A préambule > Présentation Estelle Ferrari DREAL de bassin
Volet B - présentation des espèces > Présentation Pierre Campton MRM
Volet C – Les cinq orientations du PLAGEPOMI Orientation 1 – reconquérir les axes de migration > chiffres clés et focus bassin Rhône : Estelle Ferrari DREAL de bassin > focus PACA : Valentin Touzet DREAL PACA > focus Occitanie : Nicolas Marc DR OFB Occitanie > lagunes : Estelle Ferrari DREAL bassin Discussion Mme Dominique Beaudou (DR OFB PACA) présente à la commission le cas de deux ouvrages situés dans le Var, identifiés comme « nouveaux provisoires » dans la liste des ouvrages prioritaires de la version projet : - Le seuil ROE43322, situé sur l'Aille, premier affluent du bassin de l'Argens. Cet ancien ouvrage de prise d'eau, lié à une scierie aujourd'hui désaffectée et sans usage actuel, se trouve dans le premier tiers aval du bassin versant. Une cascade naturelle, localisée à 75 mètres en amont, apparaît difficilement franchissable. Le projet de PLAGEPOMI prévoit le classement de l'Aille en ZAP jusqu'à cet ouvrage. → Le maintien de cet ouvrage parmi les priorités nécessite toutefois des éléments complémentaires sur la franchissabilité de la cascade. - Le second ouvrage concerne le seuil aval du Fournel (ROE80789), pour lequel le secrétariat technique est dans l'attente d'informations du SD OFB.

Pour ces deux ouvrages, il est recommandé :

→ de solliciter également l'avis de la DDTM du Var.

→ de vérifier si une mesure relative à la continuité écologique a bien été intégrée au projet de programme de mesures (PdM) du SDAGE à l'issue des concertations locales.

Concernant l'identification des actions prioritaires du projet de PLAGEPOMI, Mme Estelle Ferrari (DREAL de bassin) précise que les travaux conduits par le secrétariat technique du COGEPOMI ont été articulés, dans la mesure du possible, avec le projet de programme de mesures du SDAGE. La consultation de l'ensemble des parties prenantes sur ce projet, notamment des structures compétentes en GEMAPI, interviendra dans le cadre de la consultation du public prévue au printemps 2027.

M. Pierre-Jean Martinez (DREAL de bassin) rappelle que les consultations des instances CTPOMI et COGEPOMI constituent une étape structurante dans l'élaboration du PLAGEPOMI 2028-2033. Il souligne également qu'à l'issue de la consultation du public, les modifications apportées au projet ne pourront pas être substantielles.

Volet C – Les cinq orientations du PLAGEPOMI

Orientation 2 – La gestion des pêches

> [Présentation Estelle Ferrari DREAL de bassin](#)

Discussion

CNPMEM — M. Valentin Lonni précise les dispositions adoptées lors du CNE de février concernant les nouvelles restrictions applicables à la pêche des grands migrateurs :

→ instauration d'un moratoire sur la pêche de loisir de l'anguille jaune sur la façade atlantique [la pêche de loisir de l'anguille argentée étant déjà interdite] ;

→ mise en place d'un plan de cessation d'activité à destination des pêcheurs professionnels d'anguille en eau douce ;

→ déploiement d'un plan de sortie de flotte pour les pêcheurs professionnels d'anguille exerçant sur le domaine maritime, entraînant une réduction du nombre de licences délivrées ;

→ obligation d'obtenir une autorisation préfectorale pour l'exercice de la pêche professionnelle des poissons migrateurs [cette obligation étant déjà en vigueur pour la pêche professionnelle de l'anguille].

L'ensemble des arrêtés correspondants devrait être publié d'ici juillet.

Volet C – Les cinq orientations du PLAGEPOMI

Orientation 3 : Suivre l'évolution des populations à l'échelle du bassin

> Présentation MRM

Discussion

EDF — Mme Marie Merle signale une correction à apporter à la carte des dispositifs de suivi de l'anguille : au niveau du barrage de Bonpas, la mention « passe-piège » doit être remplacée par « passe à poissons avec vidéo-comptage ».

→ Les travaux d'aménagement devraient être achevés d'ici le prochain cycle.

CONAPPED — M. Nicolas Stolzenberg estime que le projet manque d'ambition concernant l'évaluation des dispositifs de franchissement, afin de garantir l'efficacité des mesures mises en œuvre pour optimiser la montaison et la dévalaison des anguilles.

Il souligne notamment l'intérêt d'étudier la faisabilité de nouvelles technologies permettant de limiter le recours aux opérations de transfert de populations.

Concernant le suivi des populations en place, il met en avant les lacunes du projet en matière de dispositifs d'évaluation en milieu profond et suggère d'envisager l'utilisation de capétschades, à l'image des dispositifs employés en lagune.

Université de Perpignan — Mme Elsa Amilhat rappelle que la question de l'efficacité des dispositifs de franchissement constitue un enjeu identifié à l'échelle internationale.

CNR — M. Thomas Pollin rappelle que l'Office français de la biodiversité contrôle régulièrement les dispositifs installés sur les ouvrages de la CNR, tant sur leur bon fonctionnement que sur leurs besoins d'entretien. Il précise que l'efficacité des dispositifs de franchissement est évaluée lors de leur mise en service grâce au vidéo-comptage.

En revanche, l'évaluation de la proportion de la population transitant par les ouvrages au regard du stock présent nécessite des études plus approfondies.

→ Il interroge ainsi la priorité à accorder à ce type d'études.

Concernant l'évaluation de l'efficacité des dispositifs de franchissement, M. Nicolas Stolzenberg fait référence aux travaux conduits par le Muséum national d'Histoire naturelle en collaboration avec les pêcheurs professionnels.

Il indique que les pêcheurs professionnels du bassin sont disposés à participer à ce type de travaux et propose d'engager une étude de faisabilité sur ce sujet.

MRM — M. Pierre Campton rappelle la distinction entre le suivi des populations et l'évaluation de l'efficacité des ouvrages de franchissement. Il précise que les dispositifs de suivi envisagés dans le projet répondent avant tout à l'objectif de disposer d'une vision globale de l'évolution des populations.

M. Pierre-Jean Martinez (DREAL de bassin) propose que le projet de PLAGEPOMI intègre explicitement, dans sa rédaction, ces attentes relatives à l'efficacité des dispositifs de

franchissement.

Volet C – Les cinq orientations du PLAGEPOMI

Orientation 4 : améliorer la connaissance des espèces et leurs habitats

- > présentation des principales évolutions, Estelle Ferrari DREAL de bassin
- > présentation des besoins par espèce, Pierre Campton MRM

Volet C – Les cinq orientations du PLAGEPOMI

Orientation 5 : sensibiliser aux enjeux et valoriser les acquis

- > Présentation Estelle Ferrari DREAL de bassin

Volet D : pilotage, suivi et évaluation du plan de gestion

- > Présentation Estelle Ferrari DREAL de bassin

Discussion

M. Pierre-Jean Martinez rappelle à la commission les liens étroits entre le PLAGEPOMI et le SDAGE, qui poursuivent des objectifs communs, notamment au travers de la disposition OF6 du SDAGE consacrée à la préservation des poissons migrateurs et de leurs habitats.

CNR — M. Thomas Pollin présente la position de la CNR sur la version projet du PLAGEPOMI.

Il rappelle l'engagement volontaire de la CNR en faveur de la préservation des poissons migrateurs et souligne le rôle important de l'établissement, tant sur les plans technique que financier, dans la mise en œuvre de cette politique publique.

Il indique que l'ensemble des ouvrages CNR classés en liste 2 a déjà fait l'objet d'aménagements et qu'un programme de travaux complémentaires est en cours sur plusieurs grands ouvrages de l'axe Rhône dans le cadre de la restauration de la continuité écologique (RCE).

Dans le cadre du plan 5Rhône, la CNR a également identifié des ouvrages classés en liste 1 devant être traités sous maîtrise d'ouvrage CNR. Le second plan 5Rhône prévoit par ailleurs un accompagnement des territoires en matière de restauration de la continuité écologique.

Concernant le projet de PLAGEPOMI, M. Thomas Pollin identifie plusieurs actions impliquant directement la CNR :

- l'étude d'arrêts de turbinage pour favoriser la dévalaison des anguilles ;
- l'identification d'une quinzaine de nouveaux ouvrages prioritaires pour la restauration de la continuité écologique, dont certains situés sur des contre-canaux « non masses d'eau » ;
- l'étude de la poursuite des éclusages spécifiques sur les trois ouvrages amont ;
- l'étude de l'automatisation des passes-pièges aval ;
- la généralisation du vidéo-comptage.

La CNR souligne la nécessité de hiérarchiser les actions, d'opérer des choix et de concilier les enjeux de continuité écologique avec ceux liés à la navigation et à la production hydroélectrique. Certaines

mesures nécessiteront en outre un arbitrage au niveau de la direction de l'établissement. Dans ces conditions, la CNR indique ne pas être en mesure de valider le projet en l'état et estime que des échanges complémentaires avec la DREAL de bassin sont nécessaires.

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes — M. Pierre-Jean Martinez rappelle que le PLAGEPOMI doit à la fois être ambitieux et réaliste. Il invite la CNR à transmettre une contribution détaillée et argumentée afin d'objectiver sa position sur les différents points soulevés et de permettre leur examen avant le COGEPOMI de fin juin.

DDTM des Bouches-du-Rhône — Mme Stéphanie Brenier souligne la difficulté liée à l'absence de levier réglementaire au titre de la police de l'eau sur les secteurs ne relevant pas des masses d'eau.

Tour du Valat — Mme Delphine Nicolas interroge la protection réglementaire des zones directement connectées à la mer. Elle souligne que les embouchures sont très fréquemment barrées, empêchant ainsi l'accès à des secteurs stratégiques pour la croissance des anguilles.

M. Pierre-Jean Martinez précise que la version projet du PLAGEPOMI ne pourra pas être modifiée avant l'envoi du dossier présenté au COGEPOMI mais que les remarques formulées d'ici le comité de gestion du 23 juin seront analysées. Les propositions de suite à donner seront présentés en séance du comité de gestion.

II Points divers

Life biodivers'France - action ouvrages clés migrateurs amphihalins

Office français de la biodiversité — Mme Dominique Beaudou (DR OFB PACA) présente un état d'avancement des travaux engagés au niveau national pour l'identification des 25 ouvrages clés. Elle rappelle que, pour cinq de ces ouvrages, les études seront approfondies jusqu'au stade de l'identification d'une solution de restauration.

Elle précise également que le cahier des charges confié au bureau d'études prévoit le recensement et l'analyse des études déjà réalisées sur les ouvrages concernés.

À ce stade, trois ouvrages du bassin pourraient être intégrés à la liste finale :

- le ROE30975 à Villeneuve-lès-Avignon, sur le Rhône, avec l'accord de la CNR ;
- le ROE5224 — Moulin de Saint-Thibéry, sur l'Hérault, avec l'accord du propriétaire ;
- le ROE43262 — microcentrale du seuil n°16 sur le Var, proposé par l'exploitant de la microcentrale.

Fin de séance

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes — Mme Estelle Ferrari clôt la séance en remerciant l'ensemble des participants pour leurs contributions.

→ Prochain rendez-vous : réunion du COGEPOMI le mardi 23 juin après-midi, en format hybride (présentiel et visioconférence).

Liste des participants

Membres désignés à la commission technique du COGEPOMI		Présence
Mme Elisabeth FALIEUX Mme Elsa AMILHAT	Centre de formation et de recherche sur les environnements méditerranéens (CEFREM) de l'université de Perpignan – Laboratoire UMR 5110 CNRSUPVP	X
Mme Delphine NICOLAS	Fondation Tour du Valat – Institut de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes – Département Espèces	X
Mme Nathalie BARRE	Conservatoire des espaces naturels Occitanie – Pôle relais lagunes méditerranéennes	excusée
M. Hervé CAPRA	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAe – Centre de Lyon – Villeurbanne)	X
M. Fabien CHIRI	Union des fédérations de pêche des bassins Rhône-Méditerranée et Corse	-
Mme Michela PATRISSI	Centre d'études et de promotion des activités lagunaires et maritimes (CEPRALMAR)	-
Mme Marie MERLE M. Cyril CHAIGNON	Électricité de France (EDF)	X Mme Marie Merle
M. Thomas POLLIN	Compagnie nationale du Rhône (CNR)	X
M. Valentin LONNI	Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMM)	X
M. Nicolas STOLZENBERG	Comité national de la pêche professionnelle en eau douce (CONAPPED)	X
Mme Aurélie CARRIE	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marin (CRPMEM) Occitanie	X
Mme Déborah MONDAIN	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marin Provence-Alpes-Côtes d'Azur (CRPMEM PACA)	-
M. Pascal ROCHE M. Yvan FALATAS	Office français de la biodiversité (OFB) – direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes	-
Mme Dominique BEAUDOU	Office français de la biodiversité (OFB) – direction interrégionale PACA-Corse	X
M. Nicolas MARC	Office français de la biodiversité (OFB) – direction régionale Occitanie	X
Mme Marie-Claude SERRA	Conservatoire du Littoral et des rivages lacustres – Région PACA	X
M. Pierre Jean Martinez (Délégation de bassin) Mme Estelle FERRARI (Délégation de bassin) M. Alexis LEPINAY (Concessions hydrauliques)	Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes	Mme Estelle FERRARI M. Pierre-Jean Martinez

Mme Nathalie QUELIN M. Valentin TOUZET	Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Provence-Alpes-Côte d'Azur	X M. Valentin TOUZET
M. Pierre VINCHES Mme Frédérique BATLLE	Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Occitanie	X Mme Frédérique BATLLE
M. Pierre MOTTA	Direction interrégionale de la mer (DIRM) Méditerranée	Mme Aurelia SARGEOT
M. Steven HUBNER Mme Mayder SALLEFRANQUE	Direction départementale des Territoires (DDT) du Vaucluse	X M. Steven HUBNER
Mme Céline JAILLET	Direction départementale des Territoires (DDT) de l'Ardèche	-
M. Laurent MORAGUES Mme Genevieve SOLER	Direction départementale des Territoires et la Mer (DDTM) du Gard	Mme Genevieve SOLER
M. Cédric INDJIRDJIAN Mme Lidia CONCEPTION Mme Gaëlle MOREAU	Direction départementale des Territoires et la Mer (DDTM) de l'Hérault	X Mme Lidia CONCEPTION
Mme Stéphanie BRENIER M Romain RUSCH M Julien DIRIBANE	Direction départementale des Territoires et la Mer (DDTM) des Bouches-du-Rhône	X Mme Stéphanie BRENIER
M. Pierre CAMPTON	Association Migrateurs-Rhône-Méditerranée (MRM)	X
M. Christophe BRACH-PAPA M. Marc BOUCHOUCHA	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)	-
M. Olivier NALBONE	Conseil régional PACA	-
Mme Maïlys ALISON Mme Mathilde PINTO	Conseil régional Occitanie, Agence régionale de la biodiversité	-
M. Xavier ODO	Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes	-
Mme Béatrice ORELLE Mme Claudine TREZZY	Conseil départemental des Bouches-du-Rhône	X Mme Claudine TREZZY
M. Mathieu QUITTET	Conseil départemental de l'Hérault	-
M. Thomas Pelte	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	Mme Audrey ROPARS
M. Fabrice GONNET	Association Rivières Rhône Alpes Auvergne (ARRA2)	-